

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1067

présenté par

M. Menuel, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Bony, M. Boucard,
M. Cherpion, M. de Ganay, Mme Louwagie, M. Perrut et M. Sermier

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , et en engageant une trajectoire de décarbonisation de la production d'hydrogène permettant des déplacements économiquement viables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production d'hydrogène comme énergie doit être promue en privilégiant celle qui est décarbonée.